



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE RETONFEY**

**ARRÊTÉ N°81 du 18 novembre 2025
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC**

Le Maire de la commune de Retonfey,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2213-2 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2122-1 et L2122-2 ;

VU le Code de la voirie routière, notamment son article L113-2 et R116-2 ;

VU le Code des transports, notamment son article L1111-1 ;

VU le Code la route, notamment son article R411-8 ;

VU le Code l'environnement, notamment son article L541-2 ;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur PETIT Jérôme, en date du 18 novembre 2025, pour l'occupation temporaire du domaine public pour une livraison de béton ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur PETIT Jérôme est autorisé à occuper temporairement le domaine public situé au droit du 1 et 3 rue Haut de Veaux et à hauteur du 12 et 14 rue de Metz, le mardi 25 novembre 2025, pour une livraison de béton.

Article 2 : L'occupation du domaine public doit se dérouler dans le respect des règles de sécurité et de circulation. Le bénéficiaire est tenu de mettre en place les dispositifs nécessaires pour sécuriser le chantier et signaler la présence du véhicule ou du matériel.

Article 3 : Le bénéficiaire est responsable de tout dommage pouvant survenir pendant l'occupation et s'engage à remettre les lieux dans leur état initial à la fin de l'intervention.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des obligations susvisées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 5 : Le Maire et le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Courcelles-Chaussy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation est adressée à Monsieur PETIT Jérôme.

Fait à RETONFEY, le 18 novembre 2025

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint
Monsieur Christian TOP

